



# LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE —

Vol. 29, no 7

Février 2020

## APPEL À LA VIGILANCE

### **Nouveau coronavirus (COVID-19) en Chine : Mise à jour du 17 février 2020**

- Nouvelle appellation
- Modification de l'outil de triage à l'urgence
- MAJ des orientations pour les cliniques médicales
- Nouvelles mesures aux frontières concernant le suivi des voyageurs asymptomatiques de retour de Chine

par : D<sup>re</sup> Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses, Geneviève Anctil, conseillère en soins infirmiers

#### **Nouvelle appellation**

Nommé initialement 2019-nCoV, ce virus porte désormais le nom de SARS-CoV-2 (Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus 2). La maladie associée à ce virus est le **COVID-19**.

#### **État de situation en bref**

En Chine, le nombre de cas confirmés, en date du 16 février, est 51 174 cas, dont plus de 1 121 nouveaux cas dans les 24 heures précédentes. La province de Hubei compte pour plus de 80 % des cas confirmés en Chine. 1 666 décès ont été rapportés (96 % dans la province de Hubei).

Près de 1 % des cas confirmés l'ont été à l'extérieur de la Chine, soit 683 cas dans 25 pays. Un premier cas vient d'être déclaré sur le continent africain, en Égypte. Il s'agit d'une personne qui avait voyagé en Chine.

8 cas ont été confirmés au Canada (3 en Ontario et 5 en Colombie Britannique) mais aucun au Québec.

L'ASPC a évalué que le risque pour la santé publique au Canada associé au COVID-19 est faible. Cependant, l'ASPC s'attend à ce que d'autres cas d'infection au COVID-19 contractée à l'étranger soient signalés.

Pour suivre l'évolution (rapide) de la situation, connaître les villes faisant partie de la province de Hubei et accéder aux outils cliniques les plus à jour pour votre pratique, continuez à vous référer à la page web du MSSS pour les professionnels de la santé :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

### Modification de l'outil de triage à l'urgence

Afin d'identifier rapidement les personnes à risque et mettre les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) en place pour prévenir la propagation, l'application de l'outil de triage est essentielle. Le contenu de l'outil utilisé antérieurement (MRSI-Ébola) à l'urgence a été mis à jour en ajoutant le COVID-19, pour en faire un outil COVID-19, MRSI et Ébola.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/mrsi/outil-de-triage.pdf>

### Orientations pour les cliniques médicales : MAJ

Un outil d'évaluation pour les intervenants à la réception des cliniques a été mis à jour. Il est disponible sur le site du MSSS.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

L'application de l'hygiène et de l'étiquette respiratoire en clinique est importante.

### Nouvelles mesures aux frontières concernant le suivi des voyageurs asymptomatiques de retour de Hubei (Chine)

Le 6 février dernier l'Agence de santé publique du Canada a renforcé les **mesures de santé publique** aux frontières pour les voyageurs en provenance de la province de Hubei en Chine.

Les nouvelles mesures pour ces voyageurs de retour au Canada consistent à :

Par les agents de quarantaine :

- recommander un **isolement volontaire** avec restriction lors de leur arrivée à l'aéroport, pour 14 jours à partir de la date du départ de Hubei;
- **demander au voyageur de communiquer avec Info-Santé (811) dans les 24 heures de leur arrivée;**
- **informer le voyageur sur les symptômes à surveiller et recommander d'appeler Info-Santé 811 s'il développe des symptômes.**

Par la direction de santé publique :

- **recevoir les fiches d'appels d'Info-Santé 7 jours sur 7;**
- prendre en charge ces voyageurs dans les 24 heures suivant la réception de la fiche : **communiquer avec le voyageur pour lui expliquer les mesures de prévention à respecter en lien avec l'isolement volontaire, les signes et symptômes à surveiller de façon quotidienne, l'informer des mesures à prendre s'il y a apparition de symptômes ainsi que lui faire part des suivis qui seront effectués par la DSPublique durant la période de 14 jours.**

\* \* \*

Les voyageurs en provenance **d'autres provinces de la Chine** obtiennent de l'information sur la maladie et sur ce qu'ils doivent faire s'ils développent des symptômes (communiquer avec Info Santé 811).

## RECOMMANDATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE pour le COVID-19

- Identifier rapidement les personnes à risque et mettre les mesures PCI en place pour prévenir la propagation. Pour cela, **l'outil de triage du MSSS**, doit être utilisé de façon **systématique** dans les urgences. Tenir compte de la définition de cas « personnes sous investigation » (PSI) pour le COVID-2019 lors de l'évaluation.
- **Maintenir l'application de l'étiquette respiratoire dans les milieux cliniques.**
  - L'utilisation de l'affiche du MSSS « [À tous les patients](#) » dans les salles d'attente est encouragée.
  - Un outil d'évaluation pour les intervenants à la réception des cliniques médicales est maintenant disponible sur la page web du MSSS.
- **Prise en charge des cas suspects à l'urgence :**
  - Isolement (pièce à pression négative OU pièce fermée avec antichambre, si possible).
  - Précautions additionnelles contact et aériennes :
    - gants recouvrant les poignets;
    - masque N-95;
    - protection oculaire;
    - blouse.
      - Prévoir une blouse imperméable s'il y a présence d'une grande quantité de liquide biologique, ex. : vomissements.
  - Effectuer l'évaluation médicale et consulter le microbiologiste-infectiologue de garde.

**Signaler sans tarder à la Direction de santé publique tout cas suspect chez qui, après évaluation médicale, une investigation microbiologique spécifique au 2019-nCoV semble indiquée.**

### RÉFÉRENCES

MSSS – Site web professionnel COVID-2019 (regroupe tous les documents pertinents) :  
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

WHO – Rapports de situation sur le COVID-2019 :  
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

### Pour consulter les bulletins précédents concernant le COVID-19 :

[http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_lanaudiere/Documentation/Sante\\_publique/Bulletins/Le\\_Prevenant/Vol.29\\_no\\_02\\_-\\_Janvier\\_2020.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.29_no_02_-_Janvier_2020.pdf)

[http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_lanaudiere/Documentation/Sante\\_publique/Bulletins/Le\\_Prevenant/Vol.29\\_no\\_3\\_-\\_Janvier\\_2020.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.29_no_3_-_Janvier_2020.pdf)

[http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_lanaudiere/Documentation/Sante\\_publique/Bulletins/Le\\_Prevenant/Vol.29\\_no\\_5\\_-\\_Janvier\\_2020.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.29_no_5_-_Janvier_2020.pdf)

[http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_lanaudiere/Documentation/Sante\\_publique/Bulletins/Le\\_Prevenant/Vol.29\\_no\\_6\\_-\\_Fevrier\\_2020.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.29_no_6_-_Fevrier_2020.pdf)

## RAPPEL IMPORTANT

Pour joindre le service des maladies infectieuses, **veuillez communiquer durant les heures ouvrables (8 h à 16 h) au 450 759-6660 ou au 1 855 759-6660, poste 4459**. Au besoin, laisser un message détaillé, un retour d'appel sera fait dans les plus brefs délais. La déclaration d'une MADO peut également être effectuée par télécopieur (450 759-3742).

Un service de garde en santé publique est disponible **en dehors des heures ouvrables** en téléphonant au **450 759-8222** et en demandant le **médecin de garde en santé publique**.

### Publication

Direction de santé publique  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

### Responsable de la publication

D<sup>re</sup> Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

### Avec la collaboration de :

Patricia Cunningham, conseillère en soins infirmiers  
Dominique Martel, chef d'administration des programmes santé  
environnementale et maladies infectieuses  
Lucie Bastrash, adjointe à la direction de santé publique

### Mise en page

Manon Gingras, équipe de santé environnementale et maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2020

### Dépôt légal

Premier trimestre 2020

ISSN 1718-9497 (PDF)  
1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

[www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca)

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.